



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ARMEMENT

DIRECTION TECHNIQUE

## TERMES DE LA RECONNAISSANCE D'APTITUDE A LA PRODUCTION

### FRA21G-015-DGA

*Ce document fait partie du certificat d'aptitude à la production FRA21G-015-DGA délivré à  
Safran Aerosystems*

**1. Domaine d'activité :**

Fabrication des équipements (C1) et des pièces (C2)  
Se référer au MOP SAO/MOP-FRA Chapitre I.B.6

**2. Sites de production :**

PLAISIR (78370), COGNAC (16100), CAUDEBEC-LES-ELBEUF (76320) - FRANCE

**3. Équipements :**

Se référer aux listes de capacité FRA 21G aux révisions en vigueur :  
- site de Cognac : PQL-UC115  
- site de Caudebec-Lès-Elbeuf : PIQ 065

**4. Prérogatives :**

- a) exercer des activités de production conformément à la sous-partie G de la FRA 21 ;
- b) [Non applicable]
- c) Délivrer des certificats d'autorisation de mise en service, formulaire « FRA Form. 1a », conformément au paragraphe FRA 21A.307, sans démonstration supplémentaire ;
- d) [Non applicable]
- e) [Non applicable]

**5. Limitations :**

L'émission de formulaire FRA Form. 1a est limitée à la production d'équipements et de pièces destinés à des aéronefs appartenant à terme à l'État français.

**Date de la délivrance initiale :** 03 août 2017

Pour le délégué général pour l'armement et par délégation

L'ICETA Olivier Mary  
Responsable d'unité d'ingénierie  
Architectures et techniques  
des systèmes aéronautiques